

Bureau Veritas Exploitation SAS

SAINT HERBLAIN
4 rue Duguay Trouin
44800 SAINT-HERBLAIN France
Téléphone : 02 40 92 06 89
Mail : david.jan@bureauveritas.com

A l'attention de ANDRE BENOIT

UNION GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS
25 B Boulevard Guy Mollet
44000 NANTES

Rapport mis à disposition sur le site BVLink
<https://bvlink.bureauveritas.com/>

Rapport de vérification générale périodique Ascenseurs

07_09_ASC_01



Intervention du 02/12/2025

Coordonnées du site : 07_09
Nom du site : 07 - TERTRE
Latitude : 47.2434
Longitude : -1.5527



Lieu d'intervention : IEMN IAE Erdre
Chemin de la Censive du Tertre
44000 NANTES

Numéro d'affaire : 8670818
Référence du rapport : 8670818/66.7.1.R
Rédigé le : 03/12/2025
Par : David JAN
Ce document a été validé par son auteur

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection

Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements décrits ci-après.

Ce rapport comprend une fiche par équipement, dans laquelle sont mentionnés la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Chacun de vos équipements peut être soumis à plusieurs réglementations, ce rapport ne concerne que les points exigés par la réglementation prise en référence.

Rappels sur les obligations de l'employeur ou de l'exploitant ci-après désigne le client

Pour la réalisation des vérifications, le client doit mettre à disposition de Bureau Veritas les équipements concernés, clairement identifiés, pendant le temps nécessaire, ainsi que les moyens permettant d'accéder aux différentes parties de ces équipements. Il assure la présence du personnel nécessaire à la conduite, aux examens et essais de ces équipements et met à disposition tous les documents utiles à la réalisation des vérifications.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification par les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, le client décide ou non du maintien en service de chaque équipement.

De plus, le cas échéant le client doit remédier aux écarts ou déféctuosités constatés lors de la vérification.

Le client doit consigner la vérification ayant fait l'objet du présent rapport dans les documents en sa possession, registre de sécurité de l'établissement et/ou livret d'entretien.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes			
Critères			
✓ Sans observation ✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés ✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Personne(s) rencontrée(s)

Nous n'avons pas été accueillis lors de notre arrivée sur le site.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport

CODE DU TRAVAIL : 1



Fiche n° 1 : BATIMENT ERDRE

Marque: THYSSENKRUPP Type: HYDRAULIQUE n°série: GH921 n°interne:
07_09_ASC_01

Avis général : **Equip./install. en panne** : Non vérifié. Equipement/installation en panne: les éventuelles actions à entreprendre constatées lors de notre précédente vérification sont re-conduites dans le présent rapport.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | 07 - TERTRE

ÉQUIPEMENT(S) EN PANNE, NON PRÉSENTÉ(S) OU NON DISPONIBLE(S)

Fiche N° 1 : CODE DU TRAVAIL

N° interne : 07_09_ASC_01
Localisation : BATIMENT ERDRE

Marque : THYSSENKRUPP
Type : HYDRAULIQUE
N° de série : GH921
Année de mise en service : 1995

En panne en 2025 (depuis avril 2025)

L'équipement n'ayant pas pu être vérifié : les actions à entreprendre émises, les point non vérifiés et la liste des points applicables inscrits dans le précédent rapport sont rappelés ci-après.



Point vérifié	Actions à entreprendre
8.4- Dispositif de demande de secours	Assurer le bon fonctionnement de la téléalarme en cabine. <i>Action à entreprendre ayant conduit à la demande de mise à l'arrêt</i>
Code Obs. : FG/051124/155309/0	Date de 1 ^{er} signalement: 05/11/2024
1.1- Parois de protection	Enrayer l'oxydation des éléments métallique de la gaine.
Code Obs. : FG/051124/154841/0	Date de 1 ^{er} signalement: 05/11/2024
2.1- Etat général	Nettoyer la cuvette et l'ensemble de ses mécanismes.
Code Obs. : FG/051124/154553/0	Date de 1 ^{er} signalement: 05/11/2024
2.2- Dispositif d'arrêt	Assurer le bon fonctionnement de l'interrupteur d'arrêt en cuvette.
Code Obs. : FG/051124/154534/0	Date de 1 ^{er} signalement: 05/11/2024

Liste récapitulative des observations issues de la vérification



Point vérifié	Actions à entreprendre
2.6- Eclairage	Assurer le bon fonctionnement de l'éclairage en gaine.
Code Obs. : FG/151124/160128/0	Date de 1 ^{er} signalement: 15/11/2024
6.5- Vérin	Vider le trop plein d'huile présent en cuvette
Code Obs. : FG/051124/154324/0	Date de 1 ^{er} signalement: 05/11/2024
7.1- Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)	Enrayer l'oxydation des éléments métallique de la cabine.
Code Obs. : FG/051124/154151/0	Date de 1 ^{er} signalement: 05/11/2024
7.1- Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)	Nettoyer la cabine et l'ensemble de ces équipement.
Code Obs. : FG/051124/153954/0	Date de 1 ^{er} signalement: 05/11/2024
7.1- Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)	Remplacer les charnières corrodé au niveau de la trappe d'accès à la manoeuvre d'inspection sur le toit de cabine.
Code Obs. : FG/051124/154033/0	Date de 1 ^{er} signalement: 05/11/2024
7.10- Affichage	La plaque indiquant la charge nominale et le nombre de personnes maximum admissible en cabine n'est pas en adéquation avec les documents techniques de l'installation. A vérifier.
Code Obs. : FC/111219/151559/0	Date de 1 ^{er} signalement: 05/11/2024

Liste récapitulative des observations issues de la vérification



Point vérifié	Actions à entreprendre
---------------	------------------------

12.1- Accès aux locaux **Le local des machines est sale et encombré.**

Code Obs. : *Date de 1^{er} signalement:*
FG/051124/155816/0 05/11/2024

12.8- Fiche
signalétique (synthèse
étude de sécurité) **Tenir à disposition la fiche descriptive des risques
identifiés par le prestataire d'entretien de
l'appareil dans le cadre de son étude de sécurité**

Code Obs. : *Date de 1^{er} signalement:*
FG/151124/155910/0 15/11/2024

13.1- Mécanismes **La centrale hydraulique présente des fuites
d'huile. En cas d'aggravation notable, procéder à
la réparation de celle-ci.**

Code Obs. : *Date de 1^{er} signalement:*
FG/051124/153731/0 05/11/2024

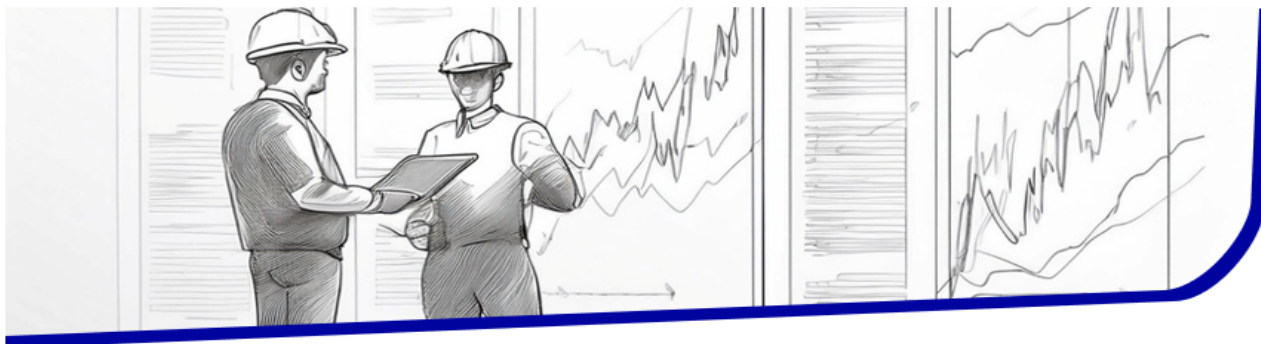
13.1- Mécanismes **Procéder au nettoyage du bac de rétention d'huile
de La centrale hydraulique.**

Code Obs. : *Date de 1^{er} signalement:*
FC/111219/151915/0 05/11/2024

Toit de cabine

22- Autres points **Refermer le capot de la boîte de dérivation sur le
toit de cabine.**

Code Obs. : *Date de 1^{er} signalement:*
FG/151124/160151/0 15/11/2024



ÉQUIPEMENT(S) EN PANNE, NON PRÉSENTÉ(S) OU NON DISPONIBLE(S)

Fiche N°1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENT(S) ASSIMILE(S)	N° série : GH921
	Marque : THYSSENKRUPP	N° interne : 07_09_ASC_01

	Type : HYDRAULIQUE Nature : CODE DU TRAVAIL Date de mise en service : 1995	Texte de référence : Arrêté du 29 décembre 2010
	Localisation : BATIMENT ERDRE	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. MUENDY technicien TKE

✗ Avis général : Equip./install. en panne : Non vérifié. Equipement/installation en panne: les éventuelles actions à entreprendre constatées lors de notre précédente vérification sont reconduites dans le présent rapport.
En panne en 2025 (depuis avril 2025)

Points non satisfaisants - Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des actions à entreprendre »

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous n'avons pas pu examiner lors de notre intervention sont listés ci-après.

Repère	Point de vérification	Avis	Repère	Point de vérification	Avis
A.	Aspects documentaires		4.	Equipement des paliers	
A.1	Formalisation de la vérification par le mainteneur des éléments de guidage et conclusions	S	4.1	Signalisation présence cabine, sens de déplacement	S
A.2	Formalisation de la vérification par le mainteneur des suspentes et de leurs attaches et conclusions	S	4.2	Affichage (déplacement de la cabine)	S
A.3	Formalisation de la vérification par le mainteneur des mécanismes de levage et conclusions	S	4.4	Organes de commande avec voyant	S
A.4	Formalisation mainteneur de l'essai parachute ou équivalent et conclusions	S	5.	Portes palières	
B.	Documents mis à notre disposition par le propriétaire		5.1	Serrures, contrôle électrique, efficacité, inaccessibilité, protection projections de liquides	S
B.1	Etude de sécurité	S	5.2	Condamnations électriques contrôle de fermeture	S
B.2	Dossier technique / notice d'instructions ou d'entretien	S	5.3	Déverrouillage de secours	S
B.3	Carnet d'entretien	S	5.5	Eléments constitutifs (dont vitrage)	S
B.4	Registre de sécurité	S	6.	Organes de suspension	
B.5	Rapport de vérification après travaux	S	6.2	Etat général	S
B.6	Rapport de contrôle technique suivant R.134-11	S	6.3	Attaches	S
1.	Gaine		6.5	Vérin	NS
1.1	Parois de protection	NS	7.	Cabine	
1.3	Garde-pieds, seuils	S	7.1	Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)	NS
1.4	Moyen d'accès à la cuvette	S	7.5	Porte(s) de cabine (protection passage)	S
2.	Cuvette		7.7	Contrôle de fermeture de la porte de cabine	S
2.1	Etat général	NS	7.8	Eclairage normal	S
2.2	Dispositif d'arrêt	NS	7.10	Affichage	NS
2.5	Amortisseurs, socles, butées	S	7.11	Eclairage de secours	S
2.6	Eclairage	NS	8.	Organes de commande en cabine	
3.	Guidages		8.1	Organe de commande	S
3.1	Eléments de guidage	S	8.3	Bouton de réouverture des portes	S
			8.4	Dispositif de demande de secours	NS
			11.	Dispositif de sécurité	
			11.9	Hors-course en manoeuvre normale	S

«Référentiel» V 7

«Référentiel» V 7

Fiche N°1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENT(S) ASSIMILE(S)	N° série : GH921
	Marque : THYSSENKRUPP	N° interne : 07_09_ASC_01

Repère	Point de vérification	Avis	Repère	Point de vérification	Avis
11.12	Dispositif s'opposant à la dérive si ascenseur hydraulique	S	13.5	Précision d'arrêt de la cabine	S
12.	Locaux de la machine et des poulies		22.	Autres points	
12.1	Accès aux locaux	NS	22.1	Toit de cabine	NS
12.5	Eclairage normal et de secours	S		«Référentiel» V 7	
12.7	Consignes	S			
12.8	Fiche signalétique (synthèse étude de sécurité)	NS			
13.	Machine				
13.1	Mécanismes	NS			
	«Référentiel» V 7				